



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 261-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.351

Déposée le : 07.12.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole)
Fiechter (Oberwil im Simmental, UDC)
Fuchs (Bern, UDC)
Rashiti (Gerolfingen, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Pour des contrôles de vitesse transparents et axés sur les besoins

Le Conseil-exécutif est chargé de modifier la législation en vue de la publication régulière par la Police cantonale de l'emplacement des radars fixes et mobiles et des appareils de mesure de la vitesse.

Développement :

Afin d'améliorer la sécurité routière, la Police cantonale doit rendre publics les emplacements des radars fixes et mobiles dans le canton de Berne et préciser dans quelles communes et dans quelles rues ils sont installés.

Sept cantons, au rang desquels figurent ceux de Saint-Gall, de Lucerne, de Bâle-Ville et de Soleure, ont déjà adopté cette pratique, et les données recueillies font état d'une nette amélioration de la sécurité routière. La vitesse excessive est la cause la plus fréquente des accidents mortels sur les routes suisses (source : BPA). Selon Via Sicura, la police peut signaler les emplacements des contrôles de police ou des radars. Markus Hackenfort, professeur de psychologie de la circulation à la Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW), a déclaré en mars 2023 à la SRF : « Dire aux gens où ont lieu les contrôles de vitesse, c'est leur faire passer un message sur les endroits dangereux. ». En publiant ces informations, on inviterait en outre les citoyennes et citoyens à communiquer aux autorités les endroits où la sécurité routière est particulièrement importante (p. ex. à proximité des écoles en ville).

Certains sites, comme par exemple le tronçon rectiligne de l'autoroute A6 à la hauteur de Münchenbuchsee, ne font certainement pas partie de ces endroits dangereux. En publiant les emplacements des appareils de mesure de la vitesse, le canton pourrait apporter la preuve que ses choix ne sont pas motivés par des raisons pécuniaires.

Destinataire
– Grand Conseil